



Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or

Lettre d'information du CRIB



JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 – NEWSLETTER N°7

ACTUALITÉS

○ SAVED 1.4 – SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE VALORISATION ET DÉPLACEMENTS



Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or vous propose la nouvelle version de **son outil SAVED** (version 1.4) qui vous servira à effectuer **vos relevés de déplacements bénévoles** d'une part et de **valoriser votre apport bénévole** d'autre part.

Les principales nouveautés :

- **Affichage et cumul automatique des heures de bénévolat annuelles**, utiles notamment pour vos déclarations concernant le Compte Engagement Citoyen
- **Possibilité d'imprimer ou d'exporter en PDF une sélection de vos fiches** en fin ou en cours d'exercice (ex : Tableau de bord + Fiches de janvier à décembre)
- **Ajustement du zoom** pour les bénévoles dont la taille de l'écran ne permet pas un affichage suffisamment grand et correct pour la lecture

Pour rappel cet outil à destination notamment des associations sportives est **gratuit**. Pour l'acquérir, rendez-vous sur la page dédiée et remplissez le **formulaire de téléchargement**. [En savoir plus](#)

○ COMPTE ENGAGEMENT CITOYEN (CEC)

Le Compte d'Engagement Citoyen (CEC) instauré par la **loi du 8 août 2016 dite loi Travail** est un **nouveau dispositif** intégré au Compte personnel d'activité (CPA).

Les bénévoles éligibles peuvent y déclarer **leur activité associative et bénéficier de droits à formation financés par l'État** en reconnaissance de leur engagement. [Plus d'informations](#)



○ CAMPAGNE COUPONS SPORT 2019/2020



Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or reconduit pour l'année scolaire 2019/2020, **le dispositif « Coupons Sport »**. Ce dispositif est subventionné par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Il consiste en une aide financière accordée aux familles **pour financer la pratique sportive** chez les enfants **nés entre 2005 et 2008** sous forme de coupons sport ANCV. [Plus d'informations](#)

○ **RÉUNION D'INFORMATION - AFDAS - NOUVEL OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES**

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or en partenariat avec le Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne-Franche-Comté et l'AFDAS vous propose une réunion d'information sur le nouvel OPCO du monde sportif. Les thématiques abordées seront les suivantes :

- Présentation de l'AFDAS & de la réforme de la formation professionnelle
- Présentation des dispositifs de financements, du Compte Personnel de Formation (CPF) & des dispositifs d'alternance

Afdas.

Nous vous remercions de bien vouloir **confirmer votre présence au plus tard le 4 octobre 2019** en vous inscrivant **via le formulaire Google Form** : <https://forms.gle/UFrJFfkx7SoTs6vF7>

○ **CONSEIL DÉPARTEMENTAL - TROPHÉES DES ASSOCIATIONS 2019**

Le Département de la Côte-d'Or a souhaité mettre en place un **nouvel événement pour conforter les associations départementales** au travers d'une mise **en valeur des actions solidaires et du bien vivre ensemble**.

Ce nouvel appel à projets - **Trophées des Associations Côte-d'Or 2019 « Bien vivre dans mon département »** est ouvert à toutes les associations.



Les associations lauréates seront récompensées financièrement et recevront un trophée thématique qui mettra à l'honneur les initiatives les plus marquantes de l'année 2018. [En savoir plus](#)

○ **LABEL TERRE DE JEUX 2024**



La ministre des Sports, Roxana MARACINEANU, a participé, le lundi 17 juin au Sénat, **au lancement du label Terre de Jeux 2024** destiné aux collectivités territoriales et au mouvement sportif afin de **s'engager dans l'aventure Paris 2024**.

[En savoir plus](#)

RÉGLEMENTATION

○ **2ÈME ÉDITION DU PETIT GUIDE JURIDIQUE**

L'outil est à destination des formateurs et éducateurs/entraîneurs, **mais aussi et plus largement de chaque acteur du sport**. [Téléchargez le guide](#)

Traitant de **18 problématiques**, il a pour objectif de permettre à chacun de **mieux appréhender les conséquences juridiques des incivilités, violences et discriminations dans le sport**. [Plus d'informations](#)

PETIT GUIDE JURIDIQUE

Mieux appréhender les conséquences juridiques des phénomènes d'incivilité, de violences et de discriminations dans le sport

○ **STATUT D'AUTO-ENTREPRENEUR**



Le statut d'auto-entrepreneur implique **une totale indépendance** de celui-ci vis-à-vis de ses clients. En effet, il ne doit **pas exister de lien de subordination** entre l'auto-entrepreneur et la structure qui reçoit le service, l'auto-entrepreneur doit pouvoir **fixer librement son emploi du temps**,... Ainsi, le Ministère en charge des Sports vous propose un focus sur le statut d'auto-entrepreneur afin **d'éviter tout risque de requalification en contrat de travail**.

[Consultez la fiche pratique](#)

Source : [Guide pratique « Accompagner la création d'entreprise »](#)

○ **SERVICE-PUBLIC – JURISPRUDENCE**

Le président d'une association **peut-il refuser le renouvellement de l'adhésion d'un membre ?**

Par un arrêt du 15 mai 2019, la Cour de cassation **s'est prononcée sur le pouvoir d'une association de ne pas renouveler l'adhésion d'un membre**.



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Toute **décision disciplinaire envers un membre d'une association**, que ce soit **une exclusion ou un refus de renouvellement d'adhésion**, ne peut donc être prise que **si les statuts l'autorisent et dans la forme qu'ils prévoient**. La gravité ou le danger des faits reprochés ne permettent pas de déroger à ces principes.

Source : [Service-Public.fr](#)

○ **RÉUNION D'INFORMATION – DIJON / MAÏF**



Vous êtes responsable d'une association pour laquelle vous ne ménagez ni votre temps ni votre dévouement et vous êtes souvent amené **à vous interroger sur les risques et les responsabilités encourus** par cette dernière et/ou par vous-même.

Consciente de vos interrogations, la municipalité de Dijon a décidé **d'organiser une réunion d'information sur la thématique des responsabilités**.

Celle-ci se déroulera le **8 octobre 2019 à 18h30** – **Salle des Conférences de la Maison des associations**, 2 rue des corroyeurs, 21000 DIJON.

Pour vous inscrire, retournez le coupon-réponse. [En savoir plus](#)

○ **SERVICE-PUBLIC – JURISPRUDENCE**

Quelles obligations de sécurité pour les associations sportives ?

Une **association sportive** a une « **obligation de sécurité de moyen** » à l'égard de **ses membres**. Cette **obligation** consiste à mettre **tous les moyens en œuvre** pour arriver à un résultat (la sécurité) sans pour autant **garantir ce résultat**. La **Cour de cassation** rappelle cette règle **dans un arrêt du 9 mai 2019**.



Source : [Service-Public.fr](#)

FORMATIONS

○ **FORMATION COMPTABILITE AVEC LE LOGICIEL CASICO**



Le CDOS de Côte-d'Or organise une formation comptabilité **avec le logiciel CASICO le vendredi 18 octobre 2019** de 19h à 22h30 à DIJON.

[Consultez les modalités](#)

○ **FORMATION SECOURISME**



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

En partenariat **avec l'ADPC 21**, le CDOS 21 propose **aux licenciés sportifs du département** des stages pour l'obtention du diplôme **Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)**.

En partenariat avec **l'UFOLEP 21**, il est vous possible désormais de réserver des stages à la carte.

[Consultez les modalités et les dates des prochaines sessions](#)



○ **DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT – PAROLES D'EXPERTS**

En collaboration avec BGE Perspectives, **le Pôle d'Economie Solidaire** vous propose son programme **"Paroles d'Experts"**. Un programme complet comprenant **14 ateliers de sensibilisation et d'information**, apportant les solutions aux nombreuses problématiques rencontrées par les porteurs de projets. [Plus d'informations et inscriptions](#)



Pour tous renseignements complémentaires, Contactez Mario JOBARD,
crib.cotedor@franceolympique.com ou 09.63.06.66.36
Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles
CDOS de Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,
19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON - <https://cdos21.org/>



Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à crib.cotedor@franceolympique.com

